



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**TRAVAUX DE REPARATION ET DE CONFORTEMENT  
PAR PAROI CLOUEE ET PAROI BERLINOISE  
MUR DE SOUTÈNEMENT ECOLE « CHAUSSEE-DE-DAX »**

---

**Date et heure limites de réception des offres :**  
**Jeudi 15 octobre 2026 à 12:00**

**MAIRIE D'ORTHEZ**  
1 Place d'Armes  
64300 ORTHEZ

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ECOLE « CHAUSSEE-DE-DAX » |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                    |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                    |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                          |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                         |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                         |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                         |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                         |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 2 mois                                                                       |
|  | <b>Négociation</b>                  | Possible                                                                     |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                                           |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                    | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation.....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                     | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                          | 4  |
| 2.1 - Forme juridique du groupement.....                        | 4  |
| 2.2 - Variantes.....                                            | 4  |
| 2.3 - Développement durable.....                                | 4  |
| 3 - Les intervenants.....                                       | 5  |
| 3.1 - Contrôle technique.....                                   | 5  |
| 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....  | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat.....                        | 5  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 5  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....               | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation.....                     | 5  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres.....            | 6  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                 | 6  |
| 6.2 - Visites sur site.....                                     | 7  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....               | 8  |
| 7.1 - Transmission électronique.....                            | 8  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                     | 9  |
| 8 - Examen des candidatures et des offres.....                  | 9  |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                           | 9  |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                              | 9  |
| 9 – Critères de jugement des offres.....                        | 9  |
| 9.1 - Suite à donner à la consultation.....                     | 11 |
| 10 - Renseignements complémentaires.....                        | 11 |
| 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....       | 11 |
| 10.2 - Procédures de recours.....                               | 11 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ECOLE « CHAUSSEE-DE-DAX »**

**Suite à effondrement, travaux de confortement du mur de soutènement en parois berlinoise et en parois clouée.**

Lieu(x) d'exécution :

Ecole « Chaussée-de-Dax » - Boulevard d'Aquitaine  
64300 Orthez

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description         |
|----------------|---------------------|
| 45262620-3     | Murs de soutènement |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.3 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération, mais le Maître d'Ouvrage peut procéder à un contrôle si des doutes de mise en œuvre apparaissent.

### 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Un Plan de Protection Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS) sera fourni par le titulaire du marché avant le démarrage des travaux.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget Principal Ville

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- le rapport géotechnique G2 PRO N°25RP582V du 16/02/2026
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plateforme du profil d'acheteur : [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.  
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui       |

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi           | Non       |

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                  | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                          | Non       |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat (ces renseignements pouvant être regroupés dans le mémoire technique). | Non       |

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                       | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                              | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                   | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                    | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                         | Non       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non       |
| L'attestation de visite                                                                                    | Non       |
| L'acte sous-traitance le cas échéant                                                                       | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

### **Les conditions de visites sont les suivantes :**

Le candidat devra au préalable prendre rendez-vous auprès des Services Techniques Municipaux  
Téléphone 05 59 69 78 17 (ouverture des bureaux du lundi 8 h 00 au jeudi 17h15)

La visite sera assurée par Madame Dorothee LOUIS, Responsable des Services Techniques.

A l'issue de la visite, une attestation sera remise au candidat.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.demat-ampa.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

#### COPIE DE SAUVEGARDE :

Une copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MAIRIE D'ORTHEZ  
1 Place d'Armes  
64300 ORTHEZ

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :  
Tous fichiers dans un format largement disponible

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est plus autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

# 9 - Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

| Critères                                                                                                                                                              | Pondération | Notation sur 100 pts |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------|
| <b>1 - Prix des prestations</b>                                                                                                                                       | <b>50 %</b> | <b>50/100</b>        |
| <b>2 - Valeur technique</b>                                                                                                                                           | <b>35 %</b> | <b>35/100</b>        |
| <u>Sous-critères</u>                                                                                                                                                  |             |                      |
| 2.1. - Dossier technique<br>Méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des prestations (organisation générale du chantier, procédés et moyens d'exécution envisagée) | 15 %        | 15/100               |
| 2.2. - Calendrier d'exécution détaillé fourni par l'entreprise                                                                                                        | 10 %        | 10/100               |
| 2.3. - Qualification professionnelle (Equipe dédiée au chantier)                                                                                                      | 10 %        | 10/100               |
| <b>3 - Clauses environnementales</b>                                                                                                                                  | <b>15 %</b> | <b>15/100</b>        |
| Provenance des fournitures                                                                                                                                            | 5 %         | 5/100                |
| Maîtrise des vibrations et du bruit                                                                                                                                   | 5 %         | 5/100                |
| Optimisation des coffrages et blindage                                                                                                                                | 5 %         | 5/100                |

☒ 1 - Prix des prestations

Pondéré à hauteur de 50 % (noté 50 sur 100 points)

Suivant la formule:

$$\frac{50 \times (\text{Prix moins disant})}{\text{Prix de l'offre}}$$

Nota : toutes erreurs d'opérations seront corrigées lors de l'analyse du critère prix

☒ 2- Valeur technique

Sous critères 2.1 dossier technique - Pondéré à hauteur de 15 % (noté 15 sur 100 points)

- ✓ Qualité du DPGF (faible : 1pts, moyenne : 2pts, bonne : 3pts)
- ✓ Note hygiène et sécurité (5 %)
- ✓ Organisation, techniques et moyens (faible:1pts, moyenne:3pts, bonne:7 pts)

Sous critères 2.2 Calendrier d'exécution fourni par l'entreprise- Pondéré à hauteur de 10 % (noté 10 sur 100 points)

Suivant la formule:

$$\frac{10 \times (\text{Délais en jours moins disant})}{\text{Délais en jours de l'offre}}$$

Nota : toutes absences de documents sera ramenée à 0 (zéro) lors de l'analyse du critère délais

Sous critères 2.3 Qualification professionnelle -Pondéré à hauteur de 10 % (noté 10 sur 100 points)

- ✓ Qualifications professionnelles (fourni :5pts, non fourni :0pts)
- ✓ Qualité références chantier (non fourni :0pts, moyenne:2pts, bonne: 5pts)

☒ 3 -Clauses environnementales - Pondéré à hauteur de 15 % (noté 15 sur 100)

- ✓ Provenance des fournitures (matériels provenant de l'étranger (0pts) ; provenant de France (5pts)
- ✓ Maîtrise des vibrations et du bruit (5pts)
- ✓ Optimisation du coffrage et blindage (5pts)

Le candidat doit joindre les documents justificatifs pertinents. Si aucune pièce justificative n'est jointe, le candidat recevra la note zéro

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du CCP.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du CCP, son offre est rejetée.

### **9.1 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **10 - Renseignements complémentaires**

### **10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **10.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Pau  
50 cours Lyautey  
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40  
Télécopie : 05 59 02 49 93  
Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.